



Répulsif à taupes VAD014-002

Contenu de l'emballage :

1. Répulsif à taupes
2. Câble de charge USB (adaptateur USB 230 V non inclus)

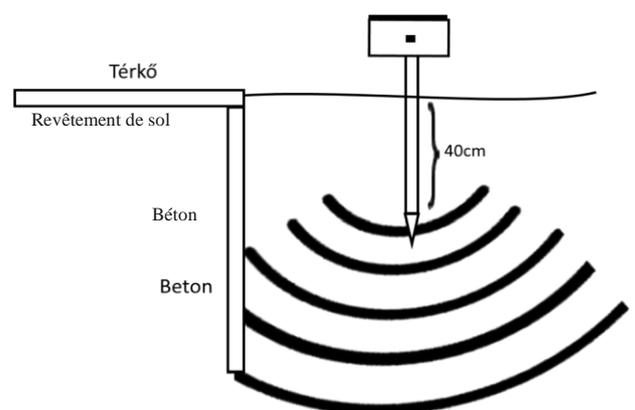
Accessoires en option : Adaptateur USB 230 V

En cas de pièce manquante dans le colis, veuillez d'abord vérifier votre commande. Si la commande contenait effectivement l'article manquant, veuillez contacter notre service client.

Installation en trois étapes :

La taupe est une espèce protégée, il est donc interdit de la tuer. Mais vivre en paix avec les taupes, c'est possible ! Le répulsif à taupes VADALARM émet des vibrations dans un rayon de 15 à 20 mètres à 360°. Grâce au panneau solaire et à la batterie intégrée, c'est un appareil autonome jour et nuit.

1. Avec le répulsif à taupes VADALARM, vous pouvez éloigner les taupes de votre jardin ou de votre potager de manière efficace. La portée du produit varie de 15 à 20 mètres en fonction du type et de la densité du sol. Il convient de diviser la zone à protéger en cercles de 30 à 40 mètres de diamètre. Plantez précautionneusement un répulsif à taupes au centre de chaque cercle jusqu'à l'étiquette Vadalarm, de façon à ce qu'il soit fermement fixé dans la terre.
2. Si vous souhaitez protéger une surface de plus de 700 m², il vous faudra plusieurs appareils. Lorsque vous les installez, veillez à les placer dans un endroit ensoleillé pour qu'ils ne se déchargent pas. Si les taupinières se trouvent à un endroit précis, vous pouvez placer le répulsif à taupes juste à côté, assurez-vous simplement qu'il est bien stable dans le sol.
3. Une fois que vous avez placé l'anti-taupe, il ne vous reste qu'à retirer le film plastique du panneau solaire et à allumer le répulsif avec l'interrupteur situé en bas de l'appareil. L'efficacité du répulsif dépend largement des conditions de la zone que vous essayez de protéger. En général, les sites contigus plus grands, avec un sol compact et moins de gravier, donnent de meilleurs résultats.



Paramètres techniques

Panneau solaire	3W
Capacité de la batterie	Min. 2600 mAh
Portée des vibrations (en mètres)	15 à 20 m
Boîtier (IP)	IP65
Largeur	100 mm
Longueur	100 mm
Hauteur	155 mm
Poids	0,9 kg
Température de fonctionnement	0~50°C
Température de stockage	-15~50°C
Intervalle des émissions des vibrations	environ 5 min
Durée d'un cycle d'émission	30 sec
Autonomie par temps nuageux	4 à 12 jours
Adaptateur USB (en option)	230V AC / 5V DC

CONDITIONS DE GARANTIE

Si le Client est un particulier, conformément à l'article L 121-20 du Code de consommation, il dispose d'un délai de 14 jours à compter de la réception des produits pour se rétracter sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour. Pour être retourné, le produit doit être complet, propre à une nouvelle commercialisation, et renvoyé dans son emballage complet d'origine.

Le retour n'est possible que si l'appareil n'a subi aucun autre dommage que ceux liés à une utilisation normale (par exemple, des micro-rayures). Dans le cas contraire, le montant du remboursement fera l'objet d'une dépréciation déterminée par Vadalarm.

Le produit est également couvert par la garantie constructeur qui est de 2 ans à compter de la date de réception du produit. Au-delà de cette période, nous vous proposons un service de réparation à un prix raisonnable. La garantie couvre tous les problèmes qui peuvent affecter le fonctionnement du . Toutefois, il est important de noter que notre service après-vente ne réparera le produit retourné que si nous pouvons constater que le boîtier du produit n'a pas été brisé ou ouvert.

Par conséquent, le démontage du boîtier annule la garantie.

Le produit est entièrement conforme aux exigences des directives 2014/35/EU, 2014/30/EU, 2011/65/EU, une déclaration à cet effet est disponible auprès de notre service clients. Nous nous occupons du recyclage, merci de nous renvoyer les appareils hors service.

En cas de panne pendant la période de garantie initiale, les réparations seront assurées gratuitement par le Fabricant. Seuls les frais d'expédition seront à la charge du Client.

Pour pouvoir bénéficier de cette garantie, il convient impérativement de conserver la facture d'achat du produit.

La Garantie ne s'applique pas pour :

- Les biens ne pouvant bénéficier de ce contrat
- Les dommages, pannes, défaillances ou défauts imputables à des causes d'origine externe (mauvaise application du matériel, surtension électrique...)
- Les pannes résultant de la modification de la construction et des caractéristiques d'origine de l'appareil
- Les pannes affectant les pièces non conformes à celles préconisées par le constructeur
- Les réglages accessibles au bénéficiaire sans démontage de l'appareil
- Les frais de mise en service, de réglage, de nettoyage et les essais non consécutifs à un dommage garanti
- Le non-respect des instructions du constructeur.

- Les réparations et dommages subis par l'appareil après une réparation effectuée par toute autre personne qu'un réparateur agréé par le constructeur
- Les réparations de fortune ou provisoires ainsi que les conséquences de l'aggravation éventuelle du dommage en résultant
- Les dommages dus à la corrosion, à un mauvais branchement ou à un problème d'alimentation
- Les dommages dus à un problème d'alimentation, il faut entendre par problème d'alimentation, non pas un problème d'alimentation interne au produit, mais externe à celui-ci.

La garantie constructeur n'est plus applicable si :

- Le numéro de série de l'appareil a été enlevé ou modifié
- Les scellés de sécurité ont été retirés ou détériorés
- Si l'appareil a été démonté ou si le boîtier a été ouvert ou démonté
- Si la panne ne nuit pas directement au fonctionnement de l'appareil.

Il est rappelé que le bénéfice de la garantie constructeur ne fait pas obstacle à l'application des dispositions légales relatives à la garantie légale de conformité et à la garantie des vices cachés (garanties légales) reproduites ci-après. La garantie ne couvre pas les dommages dus à une manipulation incorrecte des appareils, survenus après la remise du produit au client, par exemple dommage lié à la chute du produit après livraison.

La réparation ou le remplacement doit être effectué dans un délai raisonnable, compte tenu des caractéristiques du produit et de l'usage auquel le client le destine, et sans préjudice pour le client, sauf cas de force majeure tel qu'une pénurie de matières premières utilisées dans la fabrication/réparation de l'appareil. Le fabricant doit s'efforcer de procéder à la réparation ou au remplacement dans un délai maximum de quinze jours à réception de l'appareil. En cas de réparation, seules des pièces de rechange neuves sont installées dans l'appareil.

La période de garantie est automatiquement étendue de la durée de réparation pendant laquelle le client ne peut pas utiliser le produit comme prévu. Les coûts liés à l'exécution de l'obligation de garantie sont supportés par le fabricant. En cas de litige, le seul tribunal compétent est le tribunal de commerce de Budapest (Hongrie).

Les demandes de garantie peuvent être exercées au moyen de la facture originale avec une preuve du paiement. Le client peut faire valoir son droit à la garantie auprès du fabricant ou son distributeur agréé.

Notre équipe est à votre disposition pour répondre à vos questions. Merci d'avoir choisi Vadalarm !

<p>Fabricant : Nowton Kft., Visegrádi u. 40, H-1132 Budapest, Hongrie SAV : contact@vadalarm.fr</p>	<p>Distributeur : REPZEN, 14, Impasse du Clos, 30650 Rochefort du Gard, France SAV: info@repzen.fr</p>
---	--